



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Francine BOURRA.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

OBJET : Convention de gestion des accueils de loisirs de Terrasson-Lavilledieu et de Badefols d'Ans avec Léo Lagrange

Considérant la compétence « Gestion et financement des accueils de loisirs sans hébergement de Terrasson (Lestrade), de Badefols d'Ans et ceux gérés par le Centre Social intercommunal Passerelle » qui s'inscrit au sein de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF

Considérant que deux conventions ont été signées fin 2023 avec l'association Léo Lagrange lui confiant la gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson-Lavilledieu et de l'ALSH de Badefols d'Ans pour l'année 2023.

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_121-DE
Reçu le 12/12/2024

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2024 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence action sociale

Vu les missions confiées au centre intercommunal d'action sociale dans le cadre de cette compétence

Le rapporteur rappelle les 2 conventions entre la CCTHPN et l'association Léo Lagrange arrivant à échéance au 31/12/2023, il convient de les renouveler pour une durée d'un an.

Pour mémoire les participations s'élevaient comme suit :

- **pour l'ALSH de Lestrade à Terrasson**
2022 : 118 796,21 €
2023 : 122 752,04 €
2024 : 154 786, 96 (capacité d'accueil de 60 à 68 enfants)
- **pour l'ALSH de Badefols d'Ans :**
2022 : 80 595,21 €
2023 : 82 797,58 €
2024 : 84 012, 92 €

Le renouvellement propose les modalités suivantes :

Pour l'ALSH de Lestrade à Terrasson = durée de 1 an – le montant de la participation territoire s'élève pour l'année 2025 à :

ALSH de Lestrade à Terrasson : 174 762, 68 (capacité d'accueil de 68 à 76 enfants)
ALSH de Badefols d'Ans : 78 516, 85 €

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de la Vice-Présidente Régine ANGLARD, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACTER ces modalités de signature** de la convention de gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson avec la Fédération Léo Lagrange pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2025 Au 31 décembre 2025 par le CIAS,
 - **D'ACTER ces modalités de signature** de la convention de gestion de de Badefols d'Ans à Terrasson avec la Fédération Léo Lagrange pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 par le CIAS.
- La CCTHPN versera au CIAS la subvention nécessaire l'exercice de cette délégation**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 09/12/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 33 50 33 13

Haut Pénigord Nol

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_121-DE
Reçu le 12/12/2024